

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- d'accepter le devis d'un montant de 4200 € proposé par AITEC 21 pour la gestion informatique du site et des logiciels de la commune.
- d'accepter la signature d'une convention avec le département du Jura dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 sur la parcelle ZC N°40 au lieu-dit « Les Ilions » d'une superficie de 19 400 m².
- d'accueillir le rassemblement d'auto/moto sur le petit champ de foire du 9 mai au 11 mai 2018.
- que l'arrêté préfectoral n°39-2017-10-31-002 pour le transport d'éthylène, instituant les servitudes d'utilité publique SUP1, SUP2 et SUP3 sur le territoire de Longwy, est annexé au Plan Communal de Sauvegarde.
- que cet arrêté préfectoral devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mise en œuvre par la communauté de Communes de la Plaine Jurassienne.
- de valider les nouveaux horaires pour les écoles du RPI LAC comme suit :

	MATIN		APRÈS-MIDI	
	Heure d'entrée	Heure de sortie	Heure d'entrée	Heure de sortie
Lundi	8h45	11h45	13h30	16h30
Mardi	8h45	11h45	13h30	16h30
Mercredi	---	---	---	---
Judi	8h45	11h45	13h30	16h30
Vendredi	8h45	11h45	13h30	16h30

- de ne pas valider la proposition d'achat de la scierie Gaitey.
- que cette vente de peupliers devra être reportée d'un an minimum afin de chiffrer le projet d'une allée piétonne arborée (nouvelles plantations + clôture) sur cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 5 VOIX CONTRE (MME BOGNON Céline, M. CHARTON Laurent, M. CLAVIER Dominique, M. DURY Lionel et MME LAPORTE Jocelyne), 5 ABSTENTIONS (M. BAILLY Sylvain, MME BOBET Myriam, MME BOISSON Isabelle, M. LOGRE Jean-Louis et M. ROBERT Jean-Marie) ET 3 VOIX POUR (M. JEANNEAUX Jean-Claude, MME PEGUILLET Laurence et M. THIÉBAUT Pierre)

- de ne pas accorder l'indemnité de conseil et de confection de budgets à Madame BONNIN à 100 % pour l'année 2017 soit un montant de 373,64 €.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h55.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT